



Commune de  
**Val-de-Ruz**



## Création du service d'ambulances des Vallées neuchâteloises

Conférence de presse du 10 juin 2022

1



Commune de  
**Val-de-Ruz**



### **ORDRE DU JOUR**

- Introduction et tour de table
- Genèse du projet – contexte historique
- Constitution de l'entité «Ambulances des Vallées neuchâteloises»: aspects politiques et sanitaires, financiers et humains
- Dévoilement de l'identité visuelle
- Prochaines étapes
- Questions et réponses

*Nota bene: tout le projet présenté aujourd'hui est conditionné à la validation finale des Conseils généraux des deux communes.*

2



Commune de  
**Val-de-Ruz**



## GENÈSE DU PROJET – CONTEXTE HISTORIQUE

Depuis 2015: quatre services d'ambulances placés sous la responsabilité des communes et localisés à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, à Couvet et à Malvilliers.

Dispositif préhospitalier neuchâtelois conçu comme un ensemble: déficit global d'exploitation des services à la charge de toutes les communes et réparti selon principe de la mutualisation.

Trois services en mains publiques (NE, La Chx-de-Fds et VdT) et un en mains privées mandaté par VdR travaillant ensemble sur le territoire cantonal selon principe de proximité de l'ambulance indépendamment du type d'intervention.

3



Commune de  
**Val-de-Ruz**



## GENÈSE DU PROJET – CONTEXTE HISTORIQUE

En 2018: excellence du système neuchâtelois relevée par deux audits, avec toutefois des recommandations.

Une piste d'optimisation visant une plus grande utilisation de la 2<sup>e</sup> ambulance du service du Val-de-Travers en journée (statistiquement moins utilisée), tout en garantissant la sécurité sanitaire de la région.

Dans ce but, décision prise en avril 2019 de délocaliser la 2<sup>e</sup> ambulance auprès d'Ambulances Roland Sàrl tous les jours et de l'intégrer aux missions de cette dernière. Simultanément, introduction des rocades entre Couvet et Malvilliers pour conserver une couverture sanitaire optimale pour les Vallonniers.

4



Commune de  
**Val-de-Ruz**



COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**

## GENÈSE DU PROJET – CONTEXTE HISTORIQUE

Octobre 2019: entrée en vigueur du rapprochement opérationnel entre le service des ambulances du Val-de-Travers et Ambulances Roland Sàrl.

Janvier 2020: signature d'une convention de collaboration entre les communes et l'entreprise.

Sur la base de l'intention des propriétaires de l'entreprise de se départir de leurs parts sociales à la condition qu'un projet ambitieux, efficace et pérenne voit le jour, les deux communes ont vu l'opportunité de réfléchir à la constitution d'une nouvelle société qui engloberait les deux services d'ambulances et qui serait exclusivement en mains communales.

5



Commune de  
**Val-de-Ruz**



COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**

## CONSTITUTION DE L'ENTITÉ «AMBULANCES DES VALLÉES NEUCHÂTELOISES» ASPECTS POLITIQUES ET SANITAIRES

Objectif de cette fusion: constituer une entité pouvant tirer parti des synergies entre les deux services préexistants, financièrement stable, efficace, répondant aux normes de l'Interassociation de sauvetage (IAS), faisant partie du dispositif neuchâtelois et garantissant la sécurité sanitaire dans les deux régions.

Il est primordial de préserver une prestation de base pour la population des deux vallées qui doit pouvoir compter sur une entité préhospitalière fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, située au cœur des régions et **en mains des communes.**

6



Commune de  
**Val-de-Ruz**



## CONSTITUTION DE L'ENTITÉ «AMBULANCES DES VALLÉES NEUCHÂTELOISES» ASPECTS POLITIQUES ET SANITAIRES

Services d'ambulances comme maillon essentiel de la chaîne de sauvetage qui permet de faire appel à des professionnels des soins préhospitaliers 24 heures sur 24.

Grâce à la fusion, consolidation de ce maillon en mettant ensemble de nombreuses compétences professionnelles et permettant de renforcer les vallées dans le dispositif préhospitalier neuchâtelois.

7



Commune de  
**Val-de-Ruz**



## CONSTITUTION DE L'ENTITÉ «AMBULANCES DES VALLÉES NEUCHÂTELOISES» ASPECTS FINANCIERS

Achat des parts sociales: investissement financier relativement conséquent pour les communes, mais entièrement justifié.

**Pour un montant de Fr. 1'150'000.-**, Val-de-Ruz et Val-de-Travers souhaitent acquérir une société comprenant du matériel et des véhicules mais surtout des compétences, des connaissances et du savoir-faire.

Après l'achat, chaque commune détiendra 50% du capital social et financera le fonds de roulement de la société à hauteur de Fr. 400'000.- chacune.

Finalement, le patrimoine du service des ambulances du Val-de-Travers sera vendu à la société.

8



Commune de  
**Val-de-Ruz**



COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**



## CONSTITUTION DE L'ENTITÉ «AMBULANCES DES VALLÉES NEUCHÂTELOISES» ASPECTS HUMAINS

La fusion formelle a également un impact sur le personnel des deux entités qui aura des conditions de travail harmonisées. Tous les collaboratrices et les collaborateurs du service des ambulances du Val-de-Travers seront transférés dans la nouvelle entité durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Depuis 2019, le personnel des deux entités collabore pleinement sur de nombreux dossiers (qualité, formation, matériel, etc.). La fusion viendra couronner et officialiser ce fructueux partenariat.

9



Commune de  
**Val-de-Ruz**



COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**



## DÉVOILEMENT DE L'IDENTITÉ VISUELLE

 Ambulances  
des Vallées  
Neuchâtelaises

  
Ambulances  
des Vallées  
Neuchâtelaises

10



Commune de Val-de-Ruz



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS



# DÉVOILEMENT DE L'IDENTITÉ VISUELLE



11



Commune de Val-de-Ruz



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS



# DÉVOILEMENT DE L'IDENTITÉ VISUELLE



**Vice-maire**  
Ambulances des Vallées Neuchâteloises  
Le Chêne 3, Neuchâtel, 2042 Dodelingen

**Docent Exekuto**  
Avenue L'empereur 27  
2042 Peseux

Mardi 8 mars 2022

Cher(e) client(e),

Après avoir, en votre qualité de vice-maire, exercé vos fonctions de président de la commission de l'identité visuelle, nous avons l'honneur de vous adresser ce document qui vous informe de la décision prise par la commission de l'identité visuelle.

La commission de l'identité visuelle a examiné et a validé le projet de livrable que vous nous avez soumis. Ce projet de livrable est conforme aux exigences de la commission de l'identité visuelle et sera utilisé pour la mise à jour de votre identité visuelle.

Il est important de noter que la commission de l'identité visuelle a également validé le projet de livrable que vous nous avez soumis. Ce projet de livrable est conforme aux exigences de la commission de l'identité visuelle et sera utilisé pour la mise à jour de votre identité visuelle.

Ensemble, nous pouvons contribuer à améliorer l'identité visuelle de votre entreprise et à renforcer votre présence sur le marché.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de ma haute considération.

*[Signature]*



**AVN** Ambulances des Vallées Neuchâteloises

12, Chemin de Neuchâtel  
2043 Bouchardens  
2043 Bouchardens  
Tél: 032 78 18 27  
Fax: 032 78 18 27  
www.avn.ch



**AVN** Ambulances des Vallées Neuchâteloises

12, Chemin de Neuchâtel  
2043 Bouchardens  
2043 Bouchardens  
Tél: 032 78 18 27  
Fax: 032 78 18 27  
www.avn.ch

12



Commune de  
**Val-de-Ruz**



## PROCHAINES ÉTAPES

- Vote du Conseil général de Val-de-Ruz le 20 juin prochain.
- Vote du Conseil général de Val-de-Travers le 24 juin prochain.
- Achat des parts sociales d'Ambulances Roland Sàrl: août ou septembre 2022.
- Création de la nouvelle entité: 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Transfert du personnel du service des ambulances du Val-de-Travers: 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

13



Commune de  
**Val-de-Ruz**



**Et maintenant place aux questions!**

14

Merci pour votre attention et  
pour votre participation